

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 1
I. LE CADRE	page 3
A. Les missions	
B. Les usagers et leurs besoins	
C. Les valeurs fortes et l'identité institutionnelle	
II. L'OFFRE DE SERVICE	page 9
A. Les approches	
B. Les objectifs	
C. Les prestations	
III. L'ORGANISATION	page 16
A. Les articulations et le fonctionnement	
B. Les acteurs et les responsabilités	
C. Le management	
IV. LA COMMUNICATION ET L'EVALUATION	page 22
A. La communication interne et externe	
B. Les partenariats	
C. L'évaluation	
PERSPECTIVES	page 25

INTRODUCTION

Le Centre spécialisé du Val d'Yon, établissement médico-social, a aujourd'hui près de 30 années d'existence. Il a été créé en 1971 par la Sauvegarde de Vendée comme institut médico-professionnel, sous le nom de « Centre Spécialisé Les Peupliers ».

Des évolutions et adaptations régulières ponctuent la construction progressive de l'établissement comme un dispositif diversifié et cohérent, en lien avec les partenaires extérieurs, les autorités administratives et les besoins des personnes accueillies :

1971 - l'établissement est créé par la Sauvegarde de Vendée avec un agrément pour accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle légère, avec d'éventuels troubles du comportement, comme internes ou semi-internes, avec une formation professionnelle. Il est identifié comme IMPRO.

1984 - l'établissement dispose d'un avis favorable des pouvoirs publics pour la mise en place de la mixité (au semi-internat tout d'abord qui s'étendra à l'internat en 1995).

1992 - le Centre Spécialisé Les Peupliers dépose un projet en CRISMS, réalisé progressivement.

1994 - le changement de nom en « Centre Spécialisé du Val d'Yon » consacre la mise en place du projet. Est affirmée la vocation éducative, pédagogique et thérapeutique à travers deux sections de formation et les structures d'internat et de semi-internat. Parallèlement, est créé un service d'éducation spécialisé et de soins à domicile favorisant le soutien et l'intégration en milieu ordinaire. Enfin, le projet développe l'articulation avec d'autres dispositifs associatifs ou de droit commun pour développer l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire ou protégé.

L'établissement est inscrit dans la dynamique de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et Soutien aux Adultes et Familles en Difficulté. Depuis 1958, la Sauvegarde développe des établissements, des services et des dispositifs dans des champs étendus de l'action sociale et médico-sociale :

- L'éducation, la formation, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées
- L'accompagnement de personnes en difficulté sociale et l'aide à l'insertion
- L'intervention auprès d'enfants en danger moral ou physique et l'accompagnement de leurs familles.

Dans cette optique, l'association développe et défend des valeurs fortes et un projet global, avec ses dimensions internes (articulation et cohérence, développement), et externes (partenariat, réseaux).

Le présent projet institutionnel vient prolonger la dynamique associative tout en se situant dans la continuité de la démarche projet de 1992. Il prend en compte l'évolution des besoins sociaux des usagers et de la commande sociale, exprimée dans le développement des politiques sociales, nationales et territoriales. Il s'inscrit dans une volonté de communication d'engagements institutionnels, au centre desquels se trouvent les fondements de l'action, exprimés à travers certains mots-clés :

Valeurs Dispositif Cohérence Diversité Ouverture Adaptation

Il vise surtout à la mise en œuvre, dans des processus repérés et des actions communiquées, de positionnements qui regardent :

- La place centrale des usagers, les jeunes accompagnés et leurs familles
- La place de chaque acteur dans une mission et sa dynamique
- La place de l'institution dans des dispositifs départementaux et territoriaux, associatifs
- L'articulation des services à l'interne et les dynamiques partenariales

La démarche de formalisation du projet institutionnel a été participative et a engagé les différents professionnels, de la direction générale aux acteurs de chaque service, au sein de différentes instances : comité de pilotage, groupe d'élaboration technique, groupes de travail spécifiques et réunions d'équipe.

Cette démarche a comporté une phase consacrée aux positionnements fondamentaux et à la formalisation de l'offre de service, une deuxième phase étant consacrée à l'organisation et aux acteurs, aux outils.

I. LE CADRE

A. Les missions

Le Centre spécialisé du Val d'Yon est une institution médico-sociale, au sens de la loi N° 75-535 du 30 juin 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, en référence à :

Une catégorie de population en difficulté → des adolescents présentant une déficience intellectuelle avec d'éventuels troubles associés

Des modes d'intervention → des structures d'internat ou semi-internat, des approches éducatives, thérapeutiques, pédagogiques et professionnelles, un soutien à l'intégration

Une compétence et un financement → une action contrôlée par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, financée par la caisse d'assurance maladie de l'usager.

Un cadre réglementaire

Il est défini par des textes :

- La loi N° 75-535 du 30 juin 1975, dite « loi d'orientation en faveur des personnes handicapées » → le droit à l'éducation pour tous, une éducation adaptée
- Les annexes XXIV régissant les établissements médico-sociaux accueillant des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle. Ces textes sont déclinés dans une version originale de 1956, ayant donné lieu à réécriture dans le cadre d'une réforme globale en 1989
 - Le décret N° 89-708 du 27 octobre 1989 : finalités et principaux objectifs des actions conduites au bénéfice des jeunes et des familles, contraintes d'organisation et de moyens
 - La circulaire du 30 octobre 1989 : conditions concrètes de la mise en œuvre de l'offre de service
- La loi 2002.2 du 2 Janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

Des missions

Les textes des annexes XXIV indiquent les missions :

- *« l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent*
- *les soins et rééducations*
- *la surveillance médicale régulière, générale, ainsi que de la déficience et des situations de handicap*

- *l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum*
- *des actions menant à développer la personnalité, la communication et la socialisation ».*

Ces textes rendent possible, à travers la mise en œuvre de service d'éducation spéciale et de soins à domicile, l'inscription d'un droit des usagers à l'intégration scolaire, dans le prolongement de l'action de l'établissement.

Dans le cadre des missions liées aux obligations réglementaires, l'institut médico-éducatif :

- assure une mission éducative, pédagogique et thérapeutique adaptée à l'âge de l'enfant
- donne au jeune une formation pré-professionnelle
- favorise son épanouissement et lui donne une autonomie maximale dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle
- développe des actions visant l'insertion professionnelle et l'insertion sociale
- assure un suivi des jeunes après leur sortie de l'établissement.

Il dispose de 45 places en internat et de 45 places en semi-internat pour des garçons et des filles de 12 à 20 ans, plus 50 places en SESSAD, soit :

- à l'interne 60 places en internat et en semi-internat, développant deux sections pédagogiques que sont un service d'éducation et d'enseignement spécialisé (jeunes de 12 à 15 ans) et un service d'initiation et de préformation professionnelle (jeunes de 14 à 18 ans).
- Une Unité Jeunes Adultes extériorisée de 30 places (internat et semi-internat) avec intégration des jeunes dans des ateliers de formation ou en entreprise ainsi que des activités de vie sociale.
- Un service de suite apportant son appui aux jeunes et à sa famille en liaison avec les services compétents ainsi que son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle.
- Un SESSAD, actuellement ouvert avec 50 places pour des jeunes en situation de formation professionnelle ou d'intégration scolaire.

Un projet de service spécifique lui est consacré.

B- Les usagers et leurs besoins

Au centre de l'action de l'établissement, se trouvent l'utilisateur et sa famille. Le terme « usager » est employé ici à propos des jeunes accueillis et accompagnés. Il n'est pas employé par hasard,

indiquant pour les jeunes, enfant ou adolescent, un statut et des droits : l'utilisateur est bénéficiaire de prestations définies par les pouvoirs publics, l'utilisateur est sujet de droit (à la protection, à la parole, à l'éducation adaptée, au maintien des liens familiaux, à l'information, à participer à l'élaboration de son projet individuel et par extension de son projet de vie).

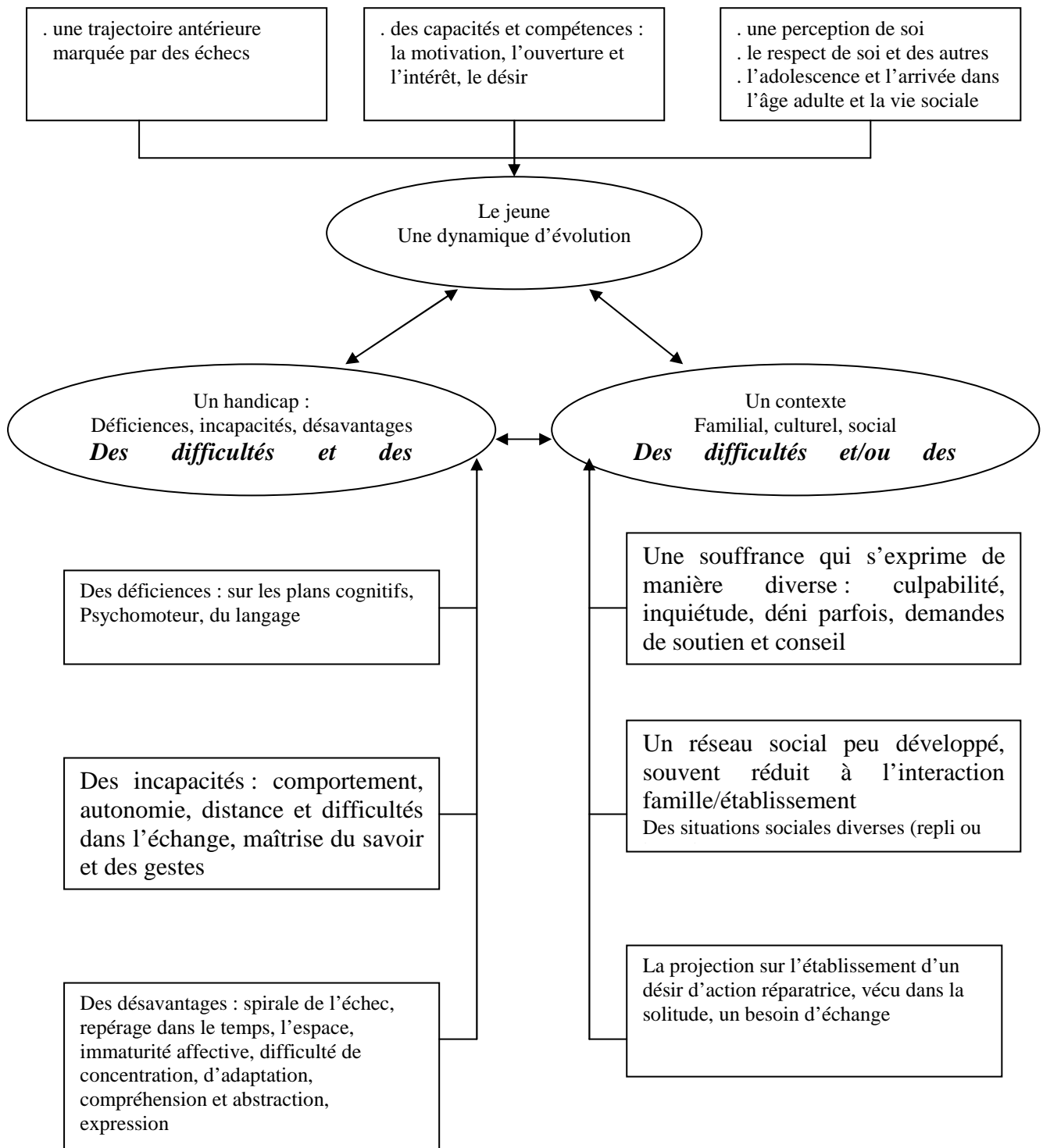
Les usagers, préadolescents ou adolescents, âgés de 12 à 20 ans, présentent un handicap, reconnu par la Commission Départementale de l'Éducation Spéciale (CDES). Le Centre Spécialisé du Val d'Yon est agréé pour accompagner avec une mission éducative, pédagogique et thérapeutique, 90 jeunes, orientés par cette commission, qui présentent :

- *Une déficience intellectuelle légère.* Elle se manifeste par des capacités réduites : acquisitions d'aptitudes pratiques à la lecture ainsi que des notions d'arithmétique, sous réserve d'une éducation spécialisée. La déficience est reconnue par la CDES qui prononce la notification d'orientation. Celle-ci peut remonter à plusieurs années et a permis la prise en charge de l'enfant dans un établissement ou service médico-social antérieur (institut médico-éducatif ou institut de rééducation) → plus de la moitié des jeunes accueillis à ce jour sont ainsi concernés par un tel suivi antérieur ; elle peut aussi faire suite à une éducation adaptée au sein de l'Éducation Nationale ou à une situation d'échec scolaire → près d'un tiers des enfants sont concernés. La déficience peut entraîner des inadaptations ou décalages devant des apprentissages scolaires, culturels, cognitifs, relationnels, sociaux, professionnels.
- *Des troubles associés,* qui concernent essentiellement des troubles du comportement (réactivité et absence de distance dans la relation, isolement et fuite), troubles psychomoteurs, troubles du langage ou psycho-affectifs, ou une fragilité de la personnalité.

Les jeunes concernés présentent un « handicap ». La classification internationale du handicap indique que celui-ci résulte d'une combinaison de :

- Déficience → la perte ou altération d'une fonction ou d'une structure
- Incapacité → la réduction totale ou partielle de la capacité d'accomplir une activité
- Désavantage → le préjudice de déficiences ou incapacités dans l'accomplissement des rôles.

Les jeunes accueillis au Val d'Yon présentent une grande diversité de situations qu'il est difficile d'évoquer en quelques traits :



C- Les valeurs et l'identité institutionnelle

Etablissement spécialisé, le Centre du Val d'Yon propose un dispositif évolutif, marqué par le souci premier du service à l'utilisateur et particulièrement :

- **De l'accueil** : la qualité de l'écoute et la disponibilité, la proximité relationnelle
- **De l'accompagnement** : un service rendu, une éthique.

Il s'inscrit dans une association, La Sauvegarde et ses valeurs, traduites dans une charte et un projet associatif :

- Le respect et la promotion de la personne en difficulté dans le respect de sa globalité, son intimité, ses choix, dans une démarche d'abord humaniste et tolérante
- Le renforcement du rôle de la famille
- Une action en direction des jeunes, des adultes et des familles les plus en difficulté
- Le professionnalisme dans la recherche du traitement des facteurs d'exclusion sociale
- La mise en œuvre de prestations sociales personnalisées dans le cadre des politiques publiques : pluralisme, adaptation et innovation, contribution à la prévention des inadaptations et au développement social
- Implication dans le dialogue et la réflexion des responsables politiques de l'action sociale : révélation de besoins, source de propositions, rôle d'interface.

Pour répondre à ses différentes missions, l'association s'est dotée de différentes structures :

- **La protection de l'enfance et des majeurs** : services de Milieu Ouvert et Tutelles
- **L'éducation spécialisée** : le Centre du Val d'Yon et ses différents services
- **Le travail protégé et adapté** : le CAT Util'85 et un atelier protégé
- **L'insertion sociale et professionnelle** : un service d'insertion.

Dans le prolongement de ces valeurs, l'établissement veille :

- Au respect et à la promotion de la personne, qui passent par une position active de l'utilisateur et de la famille dans l'accompagnement proposé → l'individualisation des approches est la règle, la participation de l'utilisateur aux décisions le concernant est un support constant. La promotion de la personne passe également par un regard porté d'abord sur les compétences, les potentialités du jeune : une évolution est possible, croire en ses capacités, sans gommer le handicap, est indispensable pour lui donner les moyens de réussir et d'accéder à ses aspirations.
- Au renforcement du rôle de la famille, par une attention forte de l'établissement pour communiquer, permettre aux parents notamment de prendre des décisions en étant informés, responsabilisés.
- L'adaptation et l'innovation dans les projets : ces dimensions sont renforcées par le dispositif interne (notamment l'ouverture par des services comme le SESSAD), et le développement des projets individualisés (expérimentation, recherche, souplesse).

- A la transparence et la clarté, notamment à l'occasion du contrat d'accueil avec les parents, et en favorisant une relation de confiance et de collaboration avec les familles.

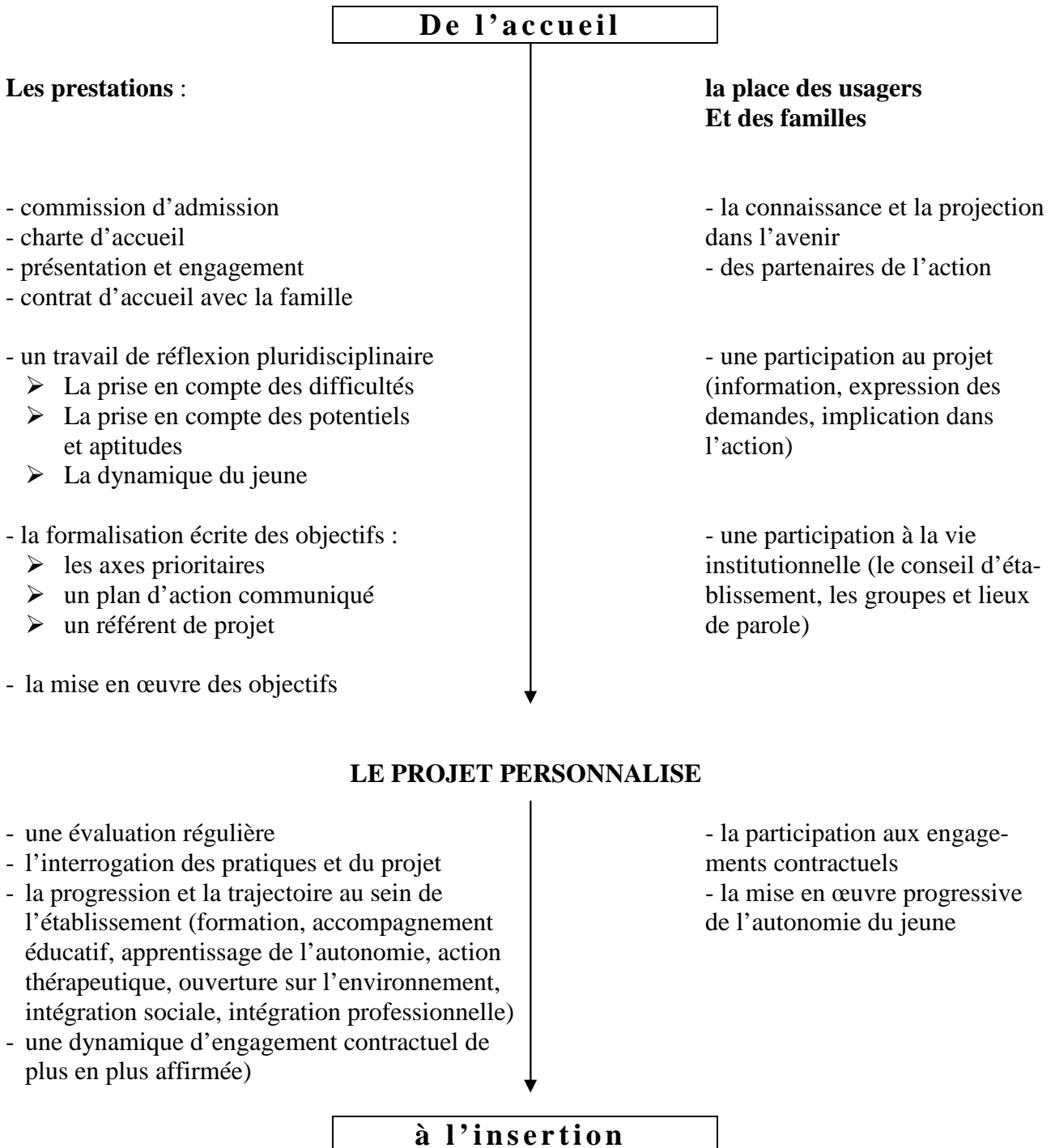
Les valeurs institutionnelles sont traduites dans une charte adoptée en 1990, communiquée à l'ensemble des usagers et des familles, des partenaires. Elle rappelle les principes qui guident l'intervention de l'ensemble des acteurs :

- ◆ Un principe fondamental :
« la valorisation du rôle social de la personne »
- ◆ Il repose sur :
 - le principe de compétence de la personne : le droit fondamental de l'utilisateur à maintenir et actualiser ses capacités
 - la promotion de l'autonomie de la personne : l'accompagnement a pour but de lui permettre d'assumer les responsabilités de sa vie personnelle
 - l'implication de la personne, de ses parents ou représentants : participation aux décisions et capacité à infléchir les orientations fondamentales sur son projet de vie
 - la promotion de la responsabilité parentale : aide et soutien des parents
- ◆ 3 grandes orientations découlent de ces principes :
 - la valorisation des rôles sociaux
 - l'intégration sociale
 - l'intégration professionnelle

II. L'OFFRE DE SERVICE

Les approches

Les évolutions en cours de réflexion permettent de situer la démarche globale proposée et mise en œuvre à l'occasion de chaque accompagnement.



B. Les objectifs

L'offre de service se décline dans des objectifs globaux et ciblés pour chaque service.

Des objectifs généraux :

- Permettre au jeune de vivre dans les meilleures conditions dans la société, quels que soient ses difficultés ou son handicap
- Développer les facultés du jeune dans les domaines intellectuel, pratique et social, dans le respect de sa personnalité et de son épanouissement
- Evaluer et réactualiser pluri-annuellement le projet personnalisé du jeune, par l'intermédiaire d'une réunion entre les professionnels et un entretien spécifique avec le jeune et sa famille
- Associer le jeune et sa famille à l'ensemble de l'accompagnement et de la prise en charge.

Un dispositif global permettant des parcours personnalisés, des entrées ou sorties à tous moments, en fonction des évolutions et besoins.

Des objectifs spécifiques :

La SEES, section d'éducation et d'enseignement spécialisé

REPERAGE et DYNAMISATION

1. L'éducatif :
 - **restaurer l'image de soi, reconnaissance des potentiels**
 - **mettre en lien et favoriser la socialisation**
 - **aider au développement de la personnalité, des capacités et de la confiance en soi**
 - **développer l'autonomie**
 - **faciliter et/ou maintenir les relations socio-familiales dans l'environnement**
2. Le pédagogique :
 - **faciliter la confrontation à des situations concrètes (support à remédiation cognitive)**
 - **dédramatiser l'échec scolaire, valoriser les réussites et développer la confiance en soi**
 - **faire expérimenter et découvrir des réussites possibles**
 - **personnaliser les enseignements**
 - **développer la motivation vers les apprentissages premiers**
 - **articuler les contenus pédagogiques entre classes et ateliers**
3. Le thérapeutique :

- repérer les troubles et difficultés psychologiques, instrumentaux, psycho-affectifs
- aider à l'expression de la souffrance
- aider à l'inscription du jeune dans son histoire
- soutenir le processus d'individuation

La SIPFP, section d'initiation et de première formation professionnelle :

EXPERIMENTATION ET APPRENTISSAGE

1. L'éducatif :

- aider au développement de la personnalité et apprentissage des responsabilités
- individualiser les projets et faciliter les relations collectives
- favoriser les changements de statut (internat, semi-internat) en fonction du jeune et des relations intra-familiales
- ouvrir à la vie sociale et à la citoyenneté

2. Le pédagogique :

- faciliter l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être fondamentaux
- ouvrir sur le monde du travail (découvrir, expérimenter)
- aider à la conceptualisation des apprentissages et enseignements

3. Le thérapeutique :

- repérer les troubles et difficultés psychologiques, instrumentaux, psycho-affectifs
- aider à l'inscription du jeune dans son histoire
- soutenir individuellement et faciliter la continuité des soins (rééducation, soutien psychologique...)
- aider à l'expression de la souffrance, du vécu dans les expérimentations
- aider à la résolution des difficultés et du passage de l'adolescence

CONSTRUCTION ET PROJECTION

1. L'éducatif :

- **permettre l'expérimentation et développement de la capacité à devenir autonome**
- **améliorer la capacité d'insertion dans la société**
- **aider le jeune adulte à vivre sa vie en tant qu'adulte, à l'apprentissage des choix (faire et assumer)**
- **aider le jeune adulte à affronter les réalités et contraintes dans les domaines sociaux et professionnels**
- **mettre en lien avec les services sociaux et institutions de droit commun**

2. Le pédagogique :

- **permettre la pratique d'activités professionnelles en lien avec son avenir et l'emploi**
- **renforcer les acquisitions et leur utilisation**
- **mettre en lien avec les structures de droit commun et/ou spécialisées (formation, évaluation et emploi)**
- **permettre des expériences professionnelles par immersion (milieu ordinaire ou protégé)**

3. Le thérapeutique :

- **aider le jeune adulte à s'assumer tel qu'il est face aux réalités extérieures**
- **développer son accès aux soins par la capacité à faire appel dans le réseau extérieur**

C. Les prestations

Les prestations, indiquées lors de la démarche de réflexion sur le projet et rapportées ici, seront développées de manière à enrichir cette première présentation :

→ *La SEES*

- La formalisation et la mise en œuvre d'un projet personnalisé
- L'accompagnement éducatif en Internat et Semi-Internat
- le partage entre la classe, l'atelier et les activités physiques et sportives
- deux classes d'enseignement en fonction de l'âge
- activités de remédiation avec supports manuels
- sensibilisation aux apprentissages gestuels
- sensibilisation et orientation vers des activités pré-professionnelles
- les classes de découverte, les sorties pédagogiques et éducatives
- la vie collective et les relations sociales dans un groupe
- l'amorce d'un travail personnalisé avec des objectifs de progression établis entre le jeune et le référent
- des activités culturelles et artistiques
- des mises en situation concrètes
- une responsabilisation dans le cadre de la vie interne
- un groupe de parole (facilitant la régulation de la vie collective et des relations)
- les rencontres régulières avec le jeune et la famille
- l'intervention thérapeutique individuelle : bilan, rééducation et soutien psychologique

→ *La SIPFP*

- la formalisation et la mise en œuvre d'un projet personnalisé
- le pré-formation dans des métiers du bâtiment, de l'horticulture et l'hôtellerie-restauration, et des activités de « décloisonnement » entre ateliers : apprentissage des gestes fondamentaux, expérimentations, polyvalence
- un enseignement scolaire adapté : une répartition classe/atelier avant 17 ans, un aménagement scolaire personnalisé après 17 ans
- des stages en interne, en entreprises, en stages de découverte et/ou en milieu protégé
- l'accompagnement éducatif en internat et semi-internat
- le travail sur l'autonomie (sortie, gestion du temps, des transports, d'un budget, les démarches administratives...)
- des temps et lieux de parole réguliers (individuel et/ou collectif au sein du groupe de vie)
- des activités culturelles et artistiques
- le passage de relais entre services (de la SEES au SIPFP, de la SIPFP à l'UJA)
- des orientations individualisées en fonction des évolutions et capacités (adaptation au milieu protégé ou intégration en milieu ordinaire)
- des rencontres régulières avec le jeune et sa famille
- la prise en charge thérapeutique et la mise en œuvre des rééducations nécessaires

→ *L'UJA*

- le lien avec la SIPFP dans une démarche de passage de relais (la continuité du projet)

- le projet personnalisé dans une démarche de contrat en concertation avec le jeune adulte et sa famille
- des temps professionnels pour les jeunes en ateliers, des mises en situation professionnelle en entreprise (en milieu ordinaire ou protégé)
- un temps de scolarisation pour maintenir les acquis, les approfondir, les utiliser, voire préparer une formation
- mise en relation avec les services de l'emploi et de la formation professionnelle
- une évaluation et un soutien sur les plans professionnel et social
- l'hébergement évolutif et adapté (en ville dans le cadre d'appartements, à travers des stages en FJT)
- des activités de temps social (en petits groupes)
- des activités culturelles et artistiques
- des groupes de parole entre jeunes adultes en co-animation (éducateur, psychologue)
- un soutien psychologique et une mise en lien avec des services de soins et psychologiques extérieurs

→ *LE SERVICE DE SUITE*

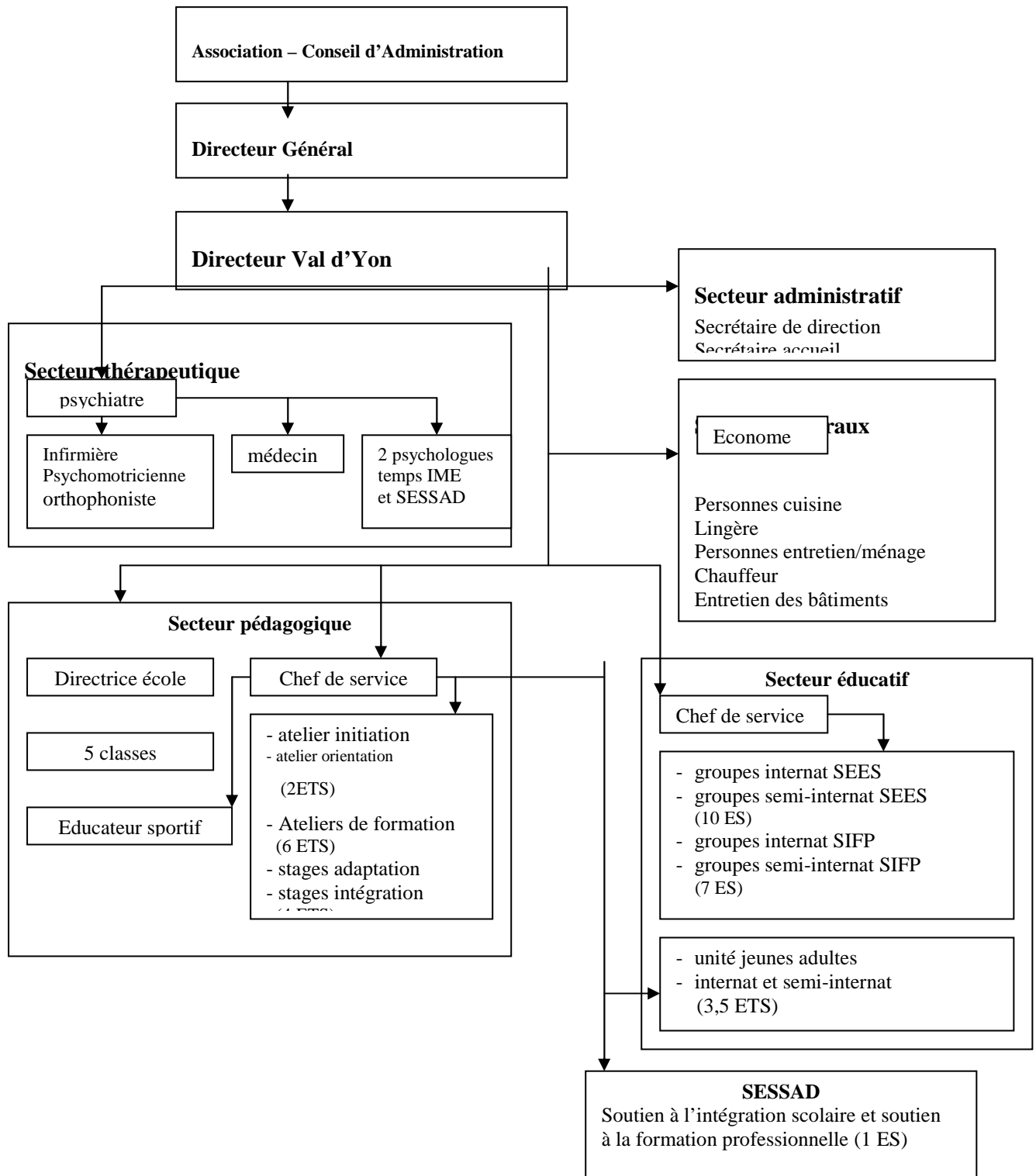
- la collaboration avec les professionnels de l'institution dans l'information pour l'élaboration du projet du jeune en insertion en prévision de sa sortie vers le milieu ordinaire
- des rencontres proposées au jeune et/ou sa famille sur le service ou à domicile
- une aide afin de repérer et/ou de prendre contact avec les services qu'il peut solliciter selon ses besoins (sociaux, administratif, santé, emploi ...)
- l'accompagnement du jeune adulte, si besoin, dans ses démarches pour construire et/ou réaliser ses projets
- la collaboration avec les partenaires concourant à la réalisation des projets du jeune adulte (logement, gestion, déplacements, emploi, formation, loisirs, santé, etc ...)

III. L'ORGANISATION

L'organisation globale du Centre Spécialisé du Val d'Yon est structurée autour du service à l'utilisateur. Elle est connue de tous et s'inscrit dans : une représentation des services et un organigramme, des articulations au sein des services ou entre services d'une part ; des rôles spécifiques et des délégations d'autre part ; un management et une animation globale.

A. Les articulations et le fonctionnement

L'organigramme institutionnel :



L'articulation entre les différents services et acteurs se réalise par le biais de réunions spécifiques qui permettent d'ajuster l'intervention, les étapes des prises en charge, de l'admission à l'accompagnement dans un projet propre, le projet de vie du jeune, en dehors de l'institution.

Ces réunions sont structurées avec un objectif, des participants, une animation, des comptes rendus ...

Au premier rang de ces temps de régulation, se trouvent les rencontres avec les jeunes et les familles :

- Les rencontres hebdomadaires entre les groupes de jeunes de chaque service permettent une régulation de la vie collective et des relations, des informations, de faciliter la communication : ces rencontres seront ponctuellement renforcées par le développement des groupes de parole, co-animés par un éducateur et un psychologue
- La réunion des délégués des jeunes dont l'animation est réalisée par le directeur permet l'expression des demandes et une dynamique d'échange
- Des rencontres régulières et au moins annuelles autour du projet personnalisé ont pour objet d'associer les jeunes et les familles à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé. Le chef de service et l'éducateur référent sont les professionnels systématiquement présents ; ces rencontres pourront dans l'avenir associer de manière plus systématique les autres intervenants de l'institution, notamment des enseignants ou éducateurs techniques des ateliers de formation
- La rencontre entre les familles et le psychologue, pour tous les nouveaux jeunes, d'une manière individualisée, permet une expression de la famille autour des difficultés de leur enfant, en lien avec son itinéraire et les projections ou désirs des parents
- Le conseil d'établissement appelé comité technique d'établissement, réunit les représentants élus des familles, des jeunes, des salariés, en présence des représentants de la municipalité, des responsables de l'association et du directeur ; cette instance, un temps inutilisée et remise en route, pourra à terme devenir un des outils de régulation et de dynamisation de la vie institutionnelle.

Au sein de l'institution, des réunions régulières des services permettent : d'organiser les fonctionnements et l'ajustement des règles ou du cadre, d'interroger et enrichir les pratiques, de formaliser les hypothèses de travail, sur le plan collectif ou dans le cadre des projets personnalisés. La progression des compétences et la recherche permanente constituent l'autre part de la fonction des réunions :

- Les réunions hebdomadaires de direction
- Les réunions trimestrielles des cadres qui devraient à terme être plus régulières et prendre en compte une démarche de réflexion et d'évaluation
- Les réunions hebdomadaires des équipes éducatives de chaque service avec leur responsable (chef de service) ont une double vocation : organiser le travail et la cohérence d'intervention, interroger les pratiques en lien avec les besoins des jeunes
- Les réunions mensuelles entre les éducateurs techniques et les enseignants ont un objectif d'articulation et de coordination. La structuration et la continuité des réflexions sur des thèmes communs constituent la trame des axes d'amélioration de ces rencontres
- Les réunions hebdomadaires de l'équipe d'instituteurs facilitent la cohérence et la transmission des informations
- Les réunions mensuelles d'ajustement entre la SEES et la SIPFP ont une vocation de régulation du fonctionnement interne
- Les réunions d'ajustement entre services intra et extra-muros
- Les réunions deux fois par trimestre de l'équipe médicale et paramédicale sont inscrites dans une réflexion technique sur les problématiques des jeunes et le cadre d'intervention
- Les réunions de synthèses et réunions de projets hebdomadaires, réunissent l'ensemble des services ou personnes engagés dans l'accompagnement d'un jeune. Ces réunions sont un lieu d'élaboration collective et de recherche, orienté autour des besoins du jeune. L'évolution de leur animation devrait permettre d'élaborer une trame d'action et un calendrier de mise en œuvre, également une diffusion ultérieure des conclusions à l'ensemble des intervenants
- Les réunions d'admission ont pour vocation de proposer une prise en charge adaptée aux jeunes orientés en adéquation avec le projet de l'établissement
- Les réunions plus ponctuelles du secteur administratif ont une vocation d'information
- Les réunions également ponctuelles des personnels de services généraux ont vocation à devenir plus régulières afin d'associer ces salariés à la mission éducative de l'établissement
- Les réunions trimestrielles des délégués des jeunes (suggestions, demandes et échange d'information)
- Les réunions d'information des familles

Enfin, comme tout établissement, le Centre Spécialisé met en œuvre les réunions statutaires permettant de faciliter le dialogue entre les représentants des salariés et la direction d'établissement : DP, CHSCT, CE, la Délégation syndicale étant reçue par la Direction Générale de l'Association.

B. Les acteurs et les responsabilités

Les professionnels du Centre Spécialisé du Val d'Yon interviennent dans un cadre global, dirigé et animé. Chaque acteur de l'institution développe ainsi un rôle, à une place précise, en agissant dans le cadre de :

- Fonctions propres au sein de chaque service ou secteur
- Fonctions directes en terme de service auprès du jeune ou de sa famille
- Fonctions transversales autour du projet commun et du fonctionnement d'établissement

Chaque salarié participe à la mise en œuvre du projet d'établissement et contribue à la qualité de l'accueil et du cadre de vie, à la mission de l'institution, en référence à l'éthique développée dans les valeurs et le projet associatifs, en lien avec la charte du Centre du Val d'Yon résumée plus haut.

Les fonctions de direction

- Le directeur agit par délégation des instances dirigeantes de l'association, pour la conception et la mise en œuvre, le développement des missions de l'établissement et du service spécifique qu'est le SESSAD. Il est garant du projet institutionnel et des projets individuels des jeunes. Il est responsable de la gestion globale et financière, de la sécurité des jeunes accueillis, du personnel et des biens, du contrôle de l'activité de tous et de chacun, dans le cadre de sa délégation.
- Les chefs de service sont chargés de l'organisation de l'animation des équipes qui leur sont confiés, responsables de la mise en œuvre des objectifs individuels et collectifs, définis dans le projet d'établissement et du SESSAD, en lien avec les instances extérieures. Ils sont membres de l'équipe de direction et remplaçants permanents du directeur.

Les fonctions transversales, administratives et de services généraux

- Les membres de l'équipe administrative et des services généraux agissent sous l'autorité du directeur et pour les services généraux, sous la conduite de l'économiste. Ils s'inscrivent, au-delà de leur fonction technique, dans l'échange et la relation avec les jeunes. Ils peuvent également apporter un regard spécifique sur le jeune et faciliter parfois une évolution de celui-ci dans son implication au sein de l'établissement.

Les fonctions médicales et paramédicales

- Elles sont assurées par des rééducateurs (psychomotricienne et orthophoniste), une infirmière, un médecin généraliste, des psychologues (auprès de l'IME ou du SESSAD), agissant sous la responsabilité d'un médecin psychiatre. Ces intervenants peuvent s'inscrire dans une intervention directe auprès du jeune. Les psychologues et le psychiatre ont une fonction d'éclairage sur les problématiques des jeunes : fonction indispensable pour les professionnels de l'institution. Parallèlement, ils participent à l'interrogation et l'enrichissement des pratiques professionnelles, s'associant à la recherche permanente, à l'évolution des compétences de chacun et à la cohérence institutionnelle.

Les fonctions éducatives

- Elles sont assurées par des éducateurs spécialisés, répartis dans les différentes équipes des services, sous l'autorité d'un chef de service éducatif. Inscrits dans la réalité quotidienne, individuelle et collective, des jeunes, les éducateurs assurent des fonctions de : repères, moteur, observateur, régulateur, facilitateur d'expression. Les éducateurs sont référents pour un ou plusieurs jeunes dans le cadre de la mise en œuvre et de la coordination du projet personnalisé et font le lien entre les familles et l'établissement.

Les fonctions pédagogiques

- Elles sont assurées sur le plan scolaire par des enseignants, coordonnées et animées par une directrice d'école. Les fonctions d'apprentissage prennent place à travers une pédagogie axée sur les potentialités, les compétences autant que sur les apprentissages.
- Elles sont également assurées par les éducateurs techniques spécialisés qui organisent la découverte, l'expérimentation et l'acquisition, comme les enseignants, de savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Elles sont enfin assurées par un éducateur en EPS qui met en place des activités physiques et sportives visant chez les jeunes le développement des capacités d'adaptation (respect de soi et de l'autre) avec le support jeux collectifs.

C. Le management

Le management comporte deux champs fondamentaux : la mise en œuvre des services à l'utilisateur comme objectif premier, la progression des compétences des acteurs, comme support.

Résolument inscrit dans une démarche positive et opérationnelle, le management institutionnel s'appuie sur des principes clairs, mettant l'utilisateur c'est-à-dire le jeune et sa famille au centre des préoccupations est se déclinant ainsi :

- L'adoption d'une pensée positive (la confiance, le regard positif sur l'autre susceptible d'évolution et de progression)
- La formulation et l'échange autour des sens, des fondements de l'action : le sens est ce qui rassemble
- La prise de conscience des besoins individuels et leurs prise en compte, en lien avec les besoins de l'établissement
- La formulation d'un devoir de cohérence et d'accord entre les paroles et les actes : faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait
- Le développement des compétences comme trame de la réflexion et des démarches institutionnelles
- Le respect de l'utilisateur et la notion de service comme obligation
- Le respect des professionnels

Pour autant, le management s'appuie sur quelques repères et contraintes :

- La démarche de projet, qui concerne l'établissement ou les usagers, est possible parce qu'elle s'inscrit dans la mise en œuvre d'une double légitimité : celle du directeur comme garant et responsable, celle des acteurs comme ressource technique, pour eux-mêmes, leurs collègues, l'institution, pour le jeune
- La communication est facilitée, et ouvre des espaces de rencontres avec le souci de faire circuler l'information auprès des personnes concernées
- La cohérence d'ensemble est indispensable et suppose une compétence collective, le respect des règles

- Les délégations explicites dans les fiches de fonctions constituent un support permettant d'explicitier les missions, de repérer les espaces d'initiative et de responsabilité, les lieux et les temps de contrôle
- Les fonctions transversales et la recherche collective sont favorisées, dans une démarche participative : elles supposent une organisation, une animation qui pourront être dynamisées, notamment autour de la progression de la qualité.

La politique de formation continue est organisée par le directeur : elle prend en compte les besoins ou demandes de chaque salarié mais s'inscrit également dans un juste équilibre avec les besoins de l'établissement : cohérence et ligne directrice, compétences collectives, mutualisation des compétences. Dans cette optique, le retour et la réflexion sur les contenus des formations individuelles constituent des outils importants. De même, une commission formation permettra de travailler sur la recherche des formations les plus adaptées aux besoins collectifs, sous l'autorité du directeur.

Les besoins de formation donnent lieu également à des entretiens annuels entre chaque chef de service et les salariés de l'équipe dont il est responsable. La généralisation de ces entretiens, dans une optique de partage et de progression, est un des axes de développement du management.

La progression des compétences passe également par la capacité de mise en œuvre d'une auto-formation, chacun étant source d'enrichissement et de progression pour son collègue, dans le cadre d'une dynamique d'équipe pluridisciplinaire. Cette démarche est centrale et organisée par les responsables des services au sein des réunions.

Enfin, l'évolution des ressources internes passe par l'intégration de nouveaux salariés : la dynamique d'accueil et de communication s'établit autant sur le sens et la mission que sur le repérage des lieux et acteurs. Chaque professionnel, au-delà des responsabilités plus précises et des outils qui seront développés (trombinoscope, fléchage et signalisation, dossier d'accueil, visite) se trouve impliqué dans cette démarche d'ouverture et d'intégration, en lien avec la dynamique associative.

IV. LA COMMUNICATION ET L'ÉVALUATION

La communication interne et externe

La communication institutionnelle sera principalement développée, dans les deux années à venir, autour des outils en direction des jeunes et des familles. Elle intègre des objectifs fondamentaux : le jeune, comme usager, est sujet de droits et de prestations. Le jeune est un acteur de la vie institutionnelle et de son projet de vie, il participe à l'élaboration des objectifs et à leur mise en œuvre, sur le plan individuel et collectif. Dans ce sens, la communication s'inscrit dans l'esprit des politiques sociales ou territoriales, et notamment la réforme en cours de la loi 75-535 du 30 juin 1975, évoquée au début du présent projet et le prochain schéma régional du handicap élaboré par la D.R.A.S.S. Des outils de communication seront créés ou développés au sein du Centre Spécialisé du Val d'Yon.

- La charte d'accueil, outil existant, a vocation à devenir plus accessible et compréhensible pour les jeunes, intégrant l'exposé des droits, et à être intégrée dans un livret d'accueil plus complet
- Un livret permettant de retracer, dans un partage avec le jeune, la trame de son parcours et de son évolution, pourra être développé en lien avec les documents de projet personnalisé qui seront détaillés et construits
- Un règlement de fonctionnement (les droits et obligations au quotidien) sera élaboré à travers un cadre général et un cadre spécifique à chaque service
- Le conseil d'établissement, devenant à terme « conseil de la vie sociale » sera réactivé, en lien avec la politique de la Sauvegarde de Vendée
- Les lieux de parole des jeunes sont nombreux mais ne sont pas encore systématiques et généralisés. Une progression dans ce domaine s'appuiera sur un échange des pratiques entre les différents services : lieux collectifs, lieux d'échange autour du projet personnalisé
- Les informations aux familles à travers des outils (bulletins semestriels, projet individuel, plaquette d'établissement, livret d'accueil) font partie également des objectifs de mise en œuvre du projet d'établissement.

La communication institutionnelle intègre deux dimensions :

- Le lien entre les services et au sein de chaque service
- Le lien au sein de l'association et la participation aux échanges avec les autres professionnels, à la dynamique d'observation sociale et médico-sociale, au niveau territorial de la Sauvegarde de Vendée.

B- Les partenariats

Le Centre Spécialisé du Val d'Yon et le SESSAD qui lui est rattaché mettent en place depuis de nombreuses années une politique de coopération ou de partenariat dans des domaines variés de la vie des jeunes :

- ***L'éducation et l'emploi*** : des conventions ou des liens fonctionnels sont établis avec l'Education Nationale, le GRETA, les CFA, l'AFPA, des classes d'intégration scolaire, la sécurité routière, le CIBC, CAP Emploi, PHARE 85, l'AGEFIPH, des entreprises. Parallèlement, les liens engagés avec des partenaires potentiels sont encore plus larges, à l'appui d'un objectif d'intégration des jeunes accueillis dans l'établissement (logement).
- ***La Santé*** : des conventions ou liens sont mis en œuvre avec des centres de soins ou hospitaliers, les mutuelles, des médecins et spécialistes
- ***Le social*** : des relations de collaboration importantes sont développées avec des institutions diverses
- ***Les loisirs, la culture et la vie citoyenne*** : des liens nombreux permettent de favoriser une inscription des jeunes accompagnés et soutenus par le Val d'Yon dans la vie de la cité.

Destinés à se développer, les partenariats constituent un outil intégré au projet d'établissement à travers :

- ***Des objectifs*** : favoriser encore plus l'intégration et l'insertion sociale, prendre en compte les besoins des jeunes, s'inscrire dans le développement de leur projet et de leur citoyenneté
- ***Une méthodologie*** : le partenariat s'organise et s'entretient. Dans cet esprit, le Centre Spécialisé développera, en prolongement du projet d'établissement, des outils de communication et supports et un fonctionnement type autour de la circulation d'informations et des coordinations
- ***Une éthique*** : le fonctionnement au sein des réseaux, les échanges avec des partenaires, au profit et au sujet d'un jeune, ne peuvent se réaliser sans un strict respect du secret professionnel pour les salariés concernés (médecins, infirmières) et de la confidentialité, ni sans intégrer le jeune et sa famille comme acteur dans ce fonctionnement.

C- L'évaluation

L'évaluation des interventions et des pratiques fait partie intégrante de la démarche des projets personnalisés. Elle est intégrée aux pratiques en cours, même si l'objectif d'une plus grande formalisation, dans des écrits, d'un partage de ces contenus avec le jeune et sa famille, est encore nécessaire. Elle est une des valeurs clés de la charte de la Sauvegarde et du projet associatif.

L'évaluation est un processus qui prend en compte :

- L'inscription dans un cadre général et une mission
- Le regard critique sur la mise en œuvre des objectifs (les actions prévues) et la mesure des écarts avec la réalité mise en œuvre
- L'analyse des effets au regard des besoins et difficultés des jeunes et des familles

L'évaluation concerne aussi :

- Le projet d'établissement lui-même et sa mise en œuvre
- Les projets de service et les objectifs d'année
- Les projets personnalisés
- La communication interne et la réflexion institutionnelle
- L'organisation et l'animation au sein de l'établissement
- L'exercice professionnel individuel

Cette dynamique d'évaluation se traduira par un système d'entretiens annuels portant sur l'ensemble de la pratique professionnelle, pour chacun des collaborateurs du Centre, sous la conduite des chefs de service et du Directeur

Une démarche d'évaluation est encore à structurer de manière systématique en prenant en compte des temps et lieux, une méthodologie, un partage des contenus. Elle vient à l'appui du prolongement naturel de la formalisation du projet : sa traduction dans une démarche qualité.

PERSPECTIVES

La démarche d'élaboration du projet d'établissement a mobilisé, interrogé, facilité parfois une mise en mouvement du Centre Spécialisé du Val d'Yon, au cours de l'année 2000. Elle s'est dans un premier temps appuyée sur les atouts et axes forts du travail au sein de l'institution, décrivant de manière précise les objectifs et le positionnement à l'égard des jeunes et des familles. Elle a permis de formuler des objectifs généraux sur les thèmes du management et de l'animation interne, de la formation et de l'évolution des compétences, de l'évaluation et de la communication. Ces objectifs seront mis en œuvre progressivement au cours des deux années à venir.

Le Centre Spécialisé du Val d'Yon se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, et choisit d'anticiper sur les nouvelles orientations du secteur médico-social et les évolutions des besoins des usagers. Ainsi, dans le prolongement du projet d'établissement réalisé, le Centre engagera en 2001 :

- Une formation interne visant à structurer les pratiques, en lien avec le sens de l'action, mise en place dans le cadre d'une démarche qualité : passer des objectifs du projet à la mise en œuvre systématisée et maîtrisée
- De nouveaux partenariats avec les établissements scolaires et les organismes de formation professionnelle, les entreprises, l'environnement social, dans le souci de développer les intégrations individuelles
- Le SESSAD enfin fera l'objet d'un projet conséquent d'extension. Une demande d'agrément pour 40 places (au lieu du 8 actuellement) sera ainsi déposée auprès des autorités publiques et du CROSS. Ce projet visera à assurer l'accompagnement de :
 - 10 jeunes à l'UPI du collège Herriot à la Roche sur Yon
 - 10 jeunes à l'UPI des Sables d'Olonne
 - 10 jeunes en CLIS ou SEGPA sur la circonscription des Sables d'Olonne
 - 10 jeunes en formation professionnelle
- Cette démarche intégrera également les réorganisations internes, le redéploiement de l'établissement mettant en œuvre le fonctionnement du SESSAD dans une nouvelle dimension et se centrant de manière encore plus forte sur la démarche d'intégration et d'insertion socio-professionnelle des jeunes accueillis
- Enfin, le projet d'établissement, en lien avec la démarche qualité, donnera lieu à une procédure d'évaluation et d'adaptation progressive. Elle sera engagée au cours de l'année 2001 et assurera la déclinaison du projet en procédures et modalités concernant les prestations et les compétences. Cette procédure d'évaluation du Projet sera organisée tous les ans, en lien avec la Direction Générale de l'Association.

